FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Numéro du fiche de données de sécurité GCX-4E02

Nom du produit GCX-4E, GCX-4E02, GCX-4E05

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Solution de nettoyage à base d'eau pour machine à jet d'encre

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
Brother Industries, Ltd.
15-1 Naeshiro-cho, Mizuho-ku, Nagoya 467-8561, Japan
Telephone (for information): +81-52-824-2735

Fournisseur
(Europe)
Brother Internationale Industriemaschinen GmbH
Dusseldorfer Str. 7-9, D-46446, Emmerich, am Rhein, Germany
Telephone (for information): +49-2-822-6090
(Singapore)
BROTHER INTERNATIONAL SINGAPORE PTE. LTD.
10 Eunos Road 8, #14-01/02 Singapore Post Centre, Singapore 408600, Singapore
Telephone (for information): +65-6538-0311
(Asia)
BROTHER MACHINERY ASIA LTD.
Unit 1207-11, 12/F, 9 Wing Hong Street, Cheung Sha Wan, Kowloon, Hong Kong
Telephone (for information): +852-2777-0010
Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail sds.info@brother.co.jp

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC +1-703-527-3887 (International)

For France only:
Antipoison Center telephone number: ORFILA +33-1-45-425-959

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux selon le règlement (CE) 1272/2008 [GHS]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux selon le règlement (CE) 1272/2008 [GHS]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux selon le règlement (CE) 1272/2008 [GHS]
EUH208 - Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Peut produire une réaction allergique.
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Toxicité aiguë inconnue

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.
le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue.
le mélange contient 30 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz).
le mélange contient 30 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur).
le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards).

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient pas de substance considérée comme persistante, bio-accumulable ou toxique (PBT). Ce produit ne contient pas de substance considérée comme très persistante ou à fort potentiel de bio-accumulation (vPvB).

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	CAS No.	CE n° (numéro d'index UE)	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Numéro d'enregistrement REACH

				[CLP]				
Eau	7732-18-5	231-791-2	65-70	Aucune donnée disponible	-	-	-	Sans objet
Glycérine	56-81-5	200-289-5	20-30	Aucune donnée disponible	-	-	-	Sans objet
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9 (613-088-00-6)	<0.05	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400)	Skin Sens. 1 :: C>=0.05%	-	-	Sans objet

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë
Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Eau 7732-18-5	89838.9	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Glycérine 56-81-5	12600	10000	2.75	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	1020	2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Inhalation EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter

un médecin.

Contact oculaire En cas de contact oculaire, rincer les yeux abondamment et immédiatement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

Contact avec la peau Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Ingestion NE PAS faire vomir Alerter immédiatement un médecin. Rincer la bouche à l'eau et faire boire 100-200ml d'eau.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Aucune information disponible.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Inhalation : Peut être nocif par inhalation
Contact avec la peau Peut provoquer une réaction allergique cutanée
Contact avec les yeux: Risque d'irritation des yeux

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec, CO_2, jet d'eau ou mousse ordinaire

Moyens d'extinction inappropriés Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Ininflammable.

Produits de combustion dangereux La décomposition thermique des composants organiques peut entraîner l'apparition d'oxydes de carbone. Des gaz toxiques peuvent se former lors de la combustion et représentent un danger pour les pompiers. Produits de combustion: Voir section: 10.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	Éviter le contact avec les yeux et la peau Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher la substance de pénétrer dans les égouts. Les eaux de lavage ne doivent pas être déversées dans le réseau des eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.
Méthodes de nettoyage	Essuyez avec une serviette absorbante. Laver à l'eau pour éliminer les traces restantes d'encre.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation	Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver à des températures comprises entre 0 et 50 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	Solution de nettoyage à base d'eau pour machine à jet d'encre.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Glycérine 56-81-5	-	-	TWA: 10 mg/m^3	-	TWA: 10 mg/m^3
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Glycérine 56-81-5	-	TWA: 10 mg/m^3 Ceiling: 15 mg/m^3	-	TWA: 10 mg/m^3	TWA: 20 mg/m^3
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Glycérine 56-81-5	TWA: 10 mg/m^3	TWA: 200 mg/m^3	TWA: 200 mg/m^3 Peak: 400 mg/m^3	TWA: 10 mg/m^3	-
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 2634-33-5	-	-	skin sensitizer	-	-
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Glycérine 56-81-5	-	-	-	-	TWA: 10 mg/m^3
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Glycérine 56-81-5	TWA: 10 mg/m^3	-	TWA: 11 mg/m^3	TWA: 200 mg/m^3 STEL: 400 mg/m^3	TWA: 10 mg/m^3

Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni
Glycérine 56-81-5	-	TWA: 50 mg/m^3 STEL: 100 mg/m^3	TWA: 10 mg/m^3 STEL: 30 mg/m^3

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés La ventilation générale correcte doit suffire en cas d'utilisation normale.

Équipement de protection individuelle	Non requis normalement. Pour un usage en dehors des consignes d'utilisation normale (dans le cas d'un déversement important, par exemple), procéder comme suit :
Protection des yeux/du visage	Lunettes de sûreté
Protection des mains	Gants de protection
Protection de la peau et du corps	Vêtements à manches longues et pantalons couvrants
Protection respiratoire	En cas d'épandage important : porter un masque anti-poussière approprié.
Dangers thermiques	Aucune information disponible.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	transparent
Couleur	incolore
Odeur	Aucun(e)
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	**Valeurs**	**Remarques • Méthode**
Point de fusion / point de congélation	Aucune information disponible	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune information disponible	
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	> 93.3 °C	CC (test en vase clos Closed Cup)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
pH	8 - 9	
pH (en solution aqueuse)	Aucune information disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	< 2 mPa s	@ 25 °C
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau	
Solubilité(s)	Aucune information disponible	
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)

Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	1.1	@20 °C (H_2O=1)
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Densité de liquide	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune donnée disponible	
Distribution granulométrique	Aucune donnée disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Explosibles	
Propriétés explosives	Non-explosif
Propriétés comburantes	Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion	
Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Conserver à une température ne dépassant pas 80 °C. Ne pas congeler.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts, Bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO_2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Informations sur les voies d'exposition probables
Informations sur le produit

Inhalation Aucune information disponible

Contact oculaire Aucune information disponible.

Contact avec la peau Aucune information disponible.

Ingestion Aucune information disponible

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques
Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH
ETAmél (voie orale) 42,000.00 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) 33,333.30 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Eau	> 90 mL/kg (Rat)	-	-
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	= 1020 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
Corrosion/irritation cutanée Non classé (méthode OCDE 431)
pH : 8 - 9

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non classé. (méthode OCDE 405).
. pH :. 8 - 9.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non sensibilisant pour la peau (méthode OCDE 429)

Mutagénicité sur les cellules Non classé

germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité Non classé
Les éléments de ce produit n'ont pas été classés comme cancérigènes selon les monographies du CIRC, réglementées par le NTP et l'OSHA

Toxicité pour la reproduction Non classé
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

STOT - exposition unique Non classé
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

STOT - exposition répétée Non classé
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration Non classé.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Glycérine	-	LC50: 51 - 57mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune information disponible.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage

Glycérine	-1.76
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	0.99

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.
Mobilité Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Ce produit ne contient pas de substance considérée comme persistante, bio-accumulable ou toxique (PBT). Ce produit ne contient pas de substance considérée comme très persistante ou à fort potentiel de bio-accumulation (vPvB).

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Glycérine	La substance n'est pas PBT/vPvB
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales, nationales et internationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France
Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one - 2634-33-5	RG 65

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one - 2634-33-5	Use restricted. See entry 75.	-

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one - 2634-33-5	Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux Type de produits 6 : Protection des produits pendant le stockage Type de produits 9 : Produits de protection des fibres, du cuir, du caoutchouc et des matériaux polymérisés Type de produits 11 : Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication Type de produits 12 : Produits anti-biofilm Type de produits 13 : Produits de protection des fluides de travail ou de coupe

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
IECSC	Est conforme
KECL	Est conforme

PICCS	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme
NZIoC	Est conforme

Légende :
TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Légende
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB: Very Persistent and very Bioaccumulative (vPvB) Chemicals

Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul

Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS
Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Date d'émission 01-juin-2017

Date de révision 24-mai-2024

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne

soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité